

CONSEIL MUNICIPAL

SCHNERSHEIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM

Séance du 7 août 2017

Présents : M. HEPP René, Mme BOEHLER Denise, M. STERN Michel, Mme SCHOTTER Eliane, MM. GOETZ Norbert, HECKMANN Vincent, Mme LALOUM-LERF Sophie, M. MINNI Dominique, Mmes OTT Marie-Christine, PORT Carole, VENTRELLA Barbara.

Excusés : MM. Olivier LEITZ (donne procuration à Mme Denise BOEHLER), Hervé ROECKEL, Mme Isabelle ROECKEL (donne procuration à Mme Eliane SCHOTTER), M. Hubert VELTEN.

DELIBERATION N° 8 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE DES TROIS VILLAGES ; CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

M. le Maire indique à l'assemblée que dans la cadre des travaux d'aménagement de la cour de l'école des trois villages, il y a lieu de retenir un bureau d'études qui aura la mission de maîtrise d'œuvre, APS-APD-PRO-ACT-DET-AOR.

Il propose les 3 devis suivants :

- Architectes et Partenaires : taux de 12 %, soit 16 800 € HT
- M-ASSOCIES : 12.8%, soit 17 920 € HT
- ABCD Architecture : 13.5%, soit 18 900 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'études **ARCHITECTES ET PARTENAIRES** pour un taux de 12%, soit 16 800 € HT.

UNANIMITE - 1 ABSTENTION

DELIBERATION N° 9 : RENOVATION DU CLOCHER DE L'EGLISE DE AVENHEIM ET RAVALEMENT DE FACADE- AVENANT N°1 – DECOPEINT

M. le Maire indique que dans le cadre des travaux de ravalement de la façade de l'église de AVENHEIM , il est apparu que des travaux de réparation du grès étaient nécessaires.

Etant donné la situation en hauteur, le mauvais état du grès n'était pas visible lors de la réalisation du cahier des charges du marché.

Il a semblé opportun de profiter de la présence de l'échafaudage pour réaliser ces travaux permettant de sauvegarder les pièces de grès de la façade.

Le devis de l'entreprise DECOPEINT s'élève à 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable concernant cet avenant.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé ci-dessus.

DELIBERATION N° 10 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA COMUNE DE DOSSENHEIM-KOCHERSBERG D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE SCHNERSHEIM- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. le Maire indique qu'en date du 07/11/16, le Conseil Municipal de Dossenheim-Kochersberg, a sollicité la commune de SCHNERSHEIM en vue de la mise à disposition d'un adjoint technique pour l'entretien des espaces verts, à raison de 3h hebdomadaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la mise à disposition de la commune de Dossenheim-Kochersberg d'un adjoint technique, à raison de 3h hebdomadaires;
- autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition qui déterminera le montant horaire ainsi que les modalités de versement.

DELIBERATION N° 11 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES

M. le Maire propose l'encaissement des chèques suivants :

- PACIFICA : 379 € : remboursement sinistre pots décorations - route de Saverne à SCHNERSHEIM
- CM-CIC LEASING SOLUTIONS : 1 200 € : remboursement suite à double règlement
-

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ces chèques.